

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2015

Date de la convocation : Jeudi 29 octobre 2015.

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil quinze, le jeudi cinq novembre, à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Catherine ALLAIN, Guy CROISSANT, Brigitte LE SAULNIER, André GUILLEMOT, Emmanuelle LAGATDU, Christian HAMON, Jeanine LE CALVEZ, Dominique ERAUSO, Adjoints – François ARGOUARCH, Annie MOBUCHON, Alain LE BLEIZ, Virginie MOISAN, Caroline BOYARD-OGOR, Elodie LE BOUCHER, Pierre-Yves LE MOAL, Rozenn TREGUER, Rafael CLOFENT, Kévin CADIC, Annette LECH'VIEN, Hubert HEYMELOT, Eric BOTHOREL, Fanny CHAPPÉ, Pierre MORVAN, Annick CHAUSSIS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Mme Zoé FLOURY par délégation à Mme Jeannine LE CALVEZ, M. Didier CALMELS par délégation à M. Pierre-Yves LE MOAL, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE par délégation à M. Eric BOTHOREL, M. Jacky GOUAULT par délégation à Mme Annick CHAUSSIS.

Secrétaire de séance : Mme Elodie LE BOUCHER.

Présents : 25

Représentés : 4

Votants : 29

MOTION SUR LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la mise en place de nouveaux schémas de coopération intercommunale dans lequel les futurs EPCI devront compter au moins 15 000 habitants.

Dans ce cadre, le Préfet de Département a élaboré un projet territorial aboutissant à la création de neuf grandes intercommunalités, dont 7 Communautés d'Agglomération en remplacement des 30 EPCI existants. Ce plan a pour ambition de «renforcer les pôles structurants synonymes d'attractivité économique et de présence d'équipements publics majeurs (...) tout en maintenant des pôles intermédiaires qui offrent prioritairement des services de proximité et des équipements à la population sur des territoires composés majoritairement de communes rurales.»

Le 13 octobre 2015, le Préfet a présenté son schéma devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Ce projet de schéma de coopération intercommunal est ambitieux et permet de placer nos communes dans des structures capables de faire face aux enjeux actuels, face notamment à la diminution des dotations de l'Etat.

La carte du paysage intercommunal proposée par le Préfet nous amène à faire un choix qui engagera notre commune sur une échelle qui dépasse le seul rayonnement paimpolais et dans laquelle nous devons pouvoir trouver notre positionnement dans un territoire élargi.

L'intérêt de notre territoire est de se projeter au sein d'une communauté d'agglomération. La Ville de Paimpol dispose ainsi de trois possibilités de rattachement : Lannion, Saint Brieuc ou Guingamp qui sont logiquement les pôles principaux retenus dans le SDCI.

Le débat relatif au rattachement de Paimpol à une communauté doit donc se situer dans la recherche d'une communauté d'intérêts qui permettra à Paimpol de construire un projet de territoire dans lequel tous les enjeux de développement de la ville pourront être pris en compte, en prenant bien soin de relever les complémentarités et d'éviter toute concurrence territoriale au sein du futur ensemble.

Dans tous les cas, la Ville de Paimpol s'assurera comme pôle secondaire d'une communauté d'agglomération à laquelle elle pourrait être rattachée, autour de Lannion, de Saint-Brieuc ou de Guingamp. La Ville de Paimpol souhaite que ce débat soit porté au niveau de la communauté de communes Paimpol-Goëlo avant de se prononcer sur le projet de schéma.

Toutefois, la Ville de Paimpol indique fermement qu'elle ne s'inscrira dans aucune démarche qui viserait à proposer une autre alternative que celles énoncées ci-dessus, qui conduirait à empêcher de participer à la construction d'une communauté d'agglomération.

Considérant l'exposé qui précède,

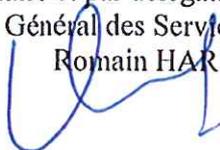
Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 4 abstentions (Mme MOISAN, Mme BOYARD-OGOR, M. CADIC et M. ARGOUARCH), 1 voix contre (M. MORVAN), et 5 voix ne prenant pas part au vote (M. BOTHEREL, Mme AMELINE DE CADEVILLE par délégation à M. BOTHEREL, Mme CHAPPÉ, Mme CHAUSSIS et M. GOUAULT par délégation à Mme CHAUSSIS).

APPROUVE la motion telle que proposée ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Romain HARDY



VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 9/11/15



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services,
Romain HARDY



